



# LA CEINTURE DE SÉCURITÉ

## INFORMATIONS ET PRÉVENTION

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire à l'avant comme à l'arrière de la voiture. Et cela quelle que soit la distance à parcourir.

Cette mesure de protection concerne tous les adultes, y compris les femmes enceintes.

Elle s'applique aussi aux enfants de plus de 10 ans ou mesurant plus de 1m35. En-deçà, l'utilisation d'un siège auto adapté à leur morphologie s'impose.



**CHIFFRES CLÉS**

**20KM/H**

**C'EST LA VITESSE À PARTIR DE LAQUELLE  
UN CHOC SUBI SANS CEINTURE  
PEUT ÊTRE MORTEL**

**RISQUE DE  
DÉCÈS**

**X5**

**EN CAS  
D'ÉJECTION DU  
VÉHICULE**

**21%**

**DES PERSONNES  
TUÉES EN VOITURE  
NE PORTAIENT PAS  
LEUR CEINTURE  
DE SÉCURITÉ**

# JE MONTE EN VOITURE, JE BOUCLE MA CEINTURE !

EN CAS DE CHOC À 50 KM/H, SANS CEINTURE DE SÉCURITÉ,

UNE PERSONNE DE :

DEVIENT UNE MASSE DE :



UN ENFANT DE :

DEVIENT UNE MASSE DE :



## IMPOSSIBLE DE SE PROTÉGER

À LA SEULE FORCE DE NOS BRAS :  
ILS NE PEUVENT RÉSISTER QU'À QUELQUES  
DIZAINES DE KILOS.



Les ceintures de sécurité sont conçues pour retenir jusqu'à 3 tonnes. Solidaires de l'habitacle, elles aident le corps à absorber le choc lié à la décélération brutale du véhicule. Elles sont le seul moyen d'empêcher les conducteurs et les passagers de devenir des projectiles, propulsés à travers le pare-brise ou contre les occupants avant.



**ATTACHER SA  
CEINTURE, OUI.  
MAIS CORRECTEMENT !**

## IL NE SUFFIT PAS DE BOUCLER SA CEINTURE POUR ROULER EN SÉCURITÉ

Il convient également de bien la positionner. Mal attachée, une ceinture perd en efficacité et risque de devenir elle-même source de blessure en cas de choc.

- **CEINTURE AU CONTACT DU CORPS**

grâce à un dossier suffisamment droit



- **CEINTURE SUR L'ÉPAULE**

et non à la base du cou

- **CEINTURE PLATE ET TENDUE**

sans torsade ni vrille

- **CEINTURE SUR L'OS DU BASSIN**

et non sur le ventre



# UN SIÈGE AUTO OBLIGATOIRE POUR LES PLUS PETITS

Pour les enfants de moins de 10 ans ou mesurant moins de 1m35, la ceinture seule ne permet pas de les protéger. Il leur faut voyager dans des sièges auto homologués selon les normes européennes.

## 2 STANDARDS EXISTENT AUJOURD'HUI



• R44, qui classe les sièges en fonction du poids de l'enfant





• R129 (ou « i-Size »), qui classe les sièges en fonction de la taille de l'enfant.


Il impose par ailleurs le **système de fixation Isofix** et prolonge l'installation dos à la route jusqu'à 15 mois ou 80 cm minimum (au lieu de 9 kg, soit environ 9 mois dans le cadre du R44).


**LE STANDARD R129,  
ENTRÉ EN VIGUEUR  
EN 2013, EST DESTINÉ  
À REMPLACER À  
TERME LE R44.**



 De la naissance à 10 kg

 Jusqu'à 70 cm

 De la naissance à 13 kg


 Jusqu'à 80 cm


## À L'AVANT OU À L'ARRIÈRE ?

L'installation d'un siège auto à l'avant n'est possible que dans certains cas tolérés par le code de la route. Par exemple : tous les sièges à l'arrière sont déjà occupés par des enfants de moins de 10 ans.


Dans ce cas, l'airbag doit impérativement être désactivé pour ne pas étouffer l'enfant en cas d'accident.





 De 9 à 18 kg


 Jusqu'à 1 m



 De 15 à 25 kg

 Jusqu'à 1m35 minimum (1m50 maximum)

 De 22 à 36 kg

 Jusqu'à 1m35 minimum (1m50 maximum)

## **PASSAGERS MINEURS : UNE RESPONSABILITÉ PARTICULIÈRE**

Le conducteur d'un véhicule est responsable de ses passagers âgés de moins de 18 ans. Avant de partir, il doit s'assurer du port de la ceinture de sécurité ou de l'utilisation du siège auto adéquat. Il est important de rester vigilant tout au long du trajet : il est parfois tentant pour les plus jeunes de détendre la ceinture ou de la passer sous le bras.

### **POUR LEUR CONFORT**

**Il existe des adaptateurs de ceinture de sécurité si celle-ci passe trop près de leur visage.**





**NON-RESPECT DU PORT DE LA CEINTURE :**

**LES SANCTIONS ENCOURUES**

**VOYAGER AVEC UN MINEUR  
NON ATTACHÉ EXPOSE LE  
CONDUCTEUR À UNE AMENDE  
EN CAS DE CONTRÔLE PAR LES  
FORCES DE L'ORDRE.**

Plus généralement, ne pas porter sa ceinture de sécurité est passible d'une amende, voire d'un retrait de points (pour les conducteurs).

EN ATTACHANT TOUS NOTRE **CEINTURE** EN VOITURE,  
NOUS CONTRIBUONS À RENDRE LA ROUTE **PLUS SÛRE.**



**MAAF Prévention et Sécurité**  
Association loi 1901  
Adresse : Chauray - 79036 NIORT Cedex 9  
[www.maaf-prevention.com](http://www.maaf-prevention.com)

Prévention **MAAF**